



baisse pension alimentaire

Par **bruno95**, le **10/08/2012** à **15:57**

Bonjour

Je verse 457euros de Pension Alimentaire à mon ex dont je suis séparé depuis 1997,mes enfants ont 24 et 22 ans ,ils travaillent par intermittence n'ont donc pas de CDI

Ma Mère âgée de 92 ans rentre ce jour en maison de retraite dont le cout s'élève à 2200 euros environ,sa pension n'est que de 800 euros

Nous sommes 4 frères et nous devons verser chacun 250 euros minimum.

Je dois faire une demande au JAF pour abaisser la première pension car moi même à la retraite ,je gagne moins de 2000euros.

J'ai un loyer et un crédit.

Merci de me renseigner

Cordialement.

Par **maitre RICOULEAU VINCENT**, le **13/08/2012** à **18:26**

Bonsoir, il faut impérativement déposer une requête devant le Juge aux Affaires Familiales du lieu du domicile de votre ex, si vous souhaitez obtenir une diminution de la pension. Reste néanmoins à sonder vos enfants et à déterminer leur autonomie financière réelle. L'idéal serait de faire homologuer un accord.

Cordialement

MAITRE VINCENT RICOULEAU
AVOCAT A SAINT BREVIN LES PINS
VINCENTRICOULEAU.FR